

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1243**24 août 2002****SOMMAIRE**

A.R.H. Limited S.A.	59635	Fidelux S.A.H., Luxembourg	59639
Ace Fund, Sicav, Luxembourg	59618	Finmasters Holding S.A., Luxembourg	59664
Ace Fund, Sicav, Luxembourg	59619	First Business Holding S.A., Luxembourg	59662
Albamar Holding S.A., Luxembourg	59657	Firstnordic Fund of Funds FCP, Luxembourg	59624
Almafin S.A., Luxembourg	59661	Gizmo Holding S.A., Luxembourg	59658
Amalto S.A.H., Luxembourg	59657	Glassenam S.A.H., Luxembourg	59656
Amerly's International S.A.H., Luxembourg	59662	Goldwell Holding S.A., Luxembourg	59659
Amusement Activities International Group, S.à r.l., Mamer	59646	Hansen & Cawley Finance S.A., Luxembourg	59656
Anderson Invest S.A.H., Diekirch	59633	Helena Tech Invest Holding S.A., Luxembourg ..	59659
Anderson Invest S.A.H., Diekirch	59634	Holleur S.A., Luxembourg	59660
Anderson Invest S.A.H., Diekirch	59634	Imprimerie J.P. Meyer, S.à r.l., Luxembourg	59658
Auto-Delta, S.à r.l.	59635	Interleasing S.A.H., Luxembourg	59657
Baco International S.A.	59635	Jocar Holding S.A., Luxembourg	59653
Baleo S.A.H.	59635	Lux International Finance S.A.H., Luxembourg ..	59663
Bay-Rum Immobilière S.A., Luxembourg	59661	Maden Holding S.A., Luxembourg	59643
Bluefire S.A., Luxembourg	59661	Min Invest S.A.H., Luxembourg	59663
Building Holding S.A., Luxembourg	59663	Minerals Trading S.A., Luxembourg	59660
CI.PE.FIN S.A., Luxembourg	59648	Montigny Holding S.A., Luxembourg	59661
Colfax Holding S.A., Luxembourg	59664	MTX S.A., Luxembourg	59635
Compagnie Générale de l'Union S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	59655	Mytho S.A., Luxembourg	59662
CP Valentine International S.A.H., Luxembourg- Kirchberg	59646	Oppenheim Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg .	59655
Drivelux S.A., Luxembourg	59655	Orangenburger S.A.H., Luxembourg	59657
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	59643	Orcades Europe S.A., Luxembourg	59662
Ekab Holding S.A., Luxembourg	59659	Palmyre Investment S.A., Luxembourg	59639
Elsiema Holding S.A., Luxembourg	59660	Parts International S.A.H., Luxembourg	59660
EURO Konzept Fonds	59619	PLF Financières S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	59643
Eubonds Holding S.A., Luxembourg	59656	PLF Financières S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	59643
Eufin Compagnie Financière S.A., Luxembourg ..	59652	Ran S.A., Luxembourg	59656
Eufin Compagnie Financière S.A., Luxembourg ..	59653	S.G.F., Société de Groupements Financiers S.A., Luxembourg	59658
EuroNextra Investment Sicav, Luxembourg	59644	St. Germain Immobilière S.A., Luxembourg	59659
EuroNextra Investment Sicav, Luxembourg	59646	Tulipano S.A., Luxembourg	59663
Farfinance I S.A., Luxembourg	59654	Voyages et Autocars Erny Wewer, S.à r.l., Esch- weiler	59635

ACE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.290.

L'an deux mille deux, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACE FUND (société d'investissement à capital variable), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.290, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 14 mars 1988. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 827 du 6 novembre 1999.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Michèle Berger, employée de banque, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Petit-Jean, employé de banque, demeurant à Mamer.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvia Sillitti, employée de banque, demeurant à Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, les actionnaires ont été convoqués par lettres recommandées datées du 8 juillet 2002.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modifier les statuts en vue de supprimer la solidarité entre les compartiments de la SICAV. Modification de l'article 11, «Calcul de la valeur nette d'inventaire de l'action», modification du point C d) afin de lui donner la teneur suivante: «tout avoir ou engagement de la Société qui ne peut pas être attribué à une masse déterminée, est affecté à toutes les masses en parts égales.»

2. Modifier les statuts en vue d'introduire des fractions d'actions. Insertion de deux paragraphes après le premier paragraphe de l'article 12, «Forme des actions», ayant la teneur suivante:

«Des fractions d'actions peuvent être émises avec un maximum de cinq décimales. Toutes les actions, ainsi que les fractions d'actions, de chaque catégorie sont librement cessibles, et participent dès leur émission de manière égale aux bénéficiaires, et aux dividendes s'il en est prévu, ainsi qu'au produit de la dissolution et au remboursement du sous-fonds auquel elles se rapportent.

A chaque action entière correspond un droit de vote. Les fractions d'actions ne comportent pas de droit de vote.»

3. Divers

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les six cent soixante-quinze mille soixante-douze (675.072) actions en circulation, trois cent cinquante-trois mille cent soixante-six (353.166) actions, soit plus de la moitié du capital social, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la solidarité entre les compartiments de la SICAV.

En conséquence, le point C d) de l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 11 C d) Tout avoir ou engagement de la Société qui ne peut pas être attribué à une masse déterminée, est affecté à toutes les masses en parts égales.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'introduire la faculté d'émission de fractions d'actions.

En conséquence, l'assemblée décide d'introduire après le premier alinéa de l'article 12 des statuts, deux nouveaux alinéas conçus comme suit:

«Des fractions d'actions peuvent être émises avec un maximum de cinq décimales. Toutes les actions, ainsi que les fractions d'actions, de chaque catégorie sont librement cessibles, et participent dès leur émission de manière égale aux bénéficiaires, et aux dividendes s'il en est prévu, ainsi qu'au produit de la dissolution et au remboursement du sous-fonds auquel elles se rapportent. A chaque action entière correspond un droit de vote. Les fractions d'actions ne comportent pas de droit de vote.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, boulevard Royal, au siège social de la société, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Berger, V. Petit-Jean, S. Sillitti et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2002.

F. Baden.

(59981/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2002.

ACE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2002.

F. Baden, Notaire.

(59982/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2002.

EURO KONZEPT FONDS, Fonds Commun de Placement.

Änderung des Verwaltungsreglements

Die Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der Depotbank die Artikel 3, 4, 7, 8, 9, 11 und 16 des Verwaltungsreglements des Fonds geändert.

Bei den Änderungen handelt es sich darum, daß die Prozentsätze betreffend der Transaktionsgebühren aufgrund verschiedener Umstrukturierungen im Interesse der Anteilhaber gesenkt werden. Darüber hinaus wurden sonstige Aktualisierungen eingearbeitet. Ferner können zukünftig auch Globalzertifikate ausgegeben werden.

Die genannten Artikel haben nunmehr folgenden Wortlaut:

Art. 3. Die Depotbank

Die Verwaltungsgesellschaft hat der Depotbank die Verwahrung des Fondsvermögens übertragen. Die Depotbank oder die Verwaltungsgesellschaft sind berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit schriftlich mit einer Frist von drei Monaten zu kündigen. Eine Kündigung durch die Verwaltungsgesellschaft wird wirksam, wenn eine von der zuständigen Aufsichtsbehörde genehmigte Bank die Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsreglement übernimmt. Falls eine Kündigung durch die Depotbank erfolgt, wird die Verwaltungsgesellschaft innerhalb von zwei Monaten eine neue Depotbank ernennen, die die Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsreglement übernimmt. Bis zur Bestellung dieser neuen Depotbank wird die bisherige Depotbank zum Schutz der Interessen der Anteilhaber ihren Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsreglement vollumfänglich nachkommen.

Alle flüssigen Mittel, Wertpapiere und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte, welche das Vermögen des Fonds darstellen, werden von der Depotbank für die Anteilhaber des Fonds in gesperrten Konten oder Depots verwahrt, über die nur in Übereinstimmung mit den Bestimmungen dieses Verwaltungsreglements verfügt werden darf. Die Depotbank kann unter ihrer Verantwortung und mit Einverständnis der Verwaltungsgesellschaft andere Banken im Ausland und/oder Wertpapiersammelbanken mit der Verwahrung von Wertpapieren des Fonds beauftragen.

Die Depotbank wird entsprechend den Weisungen der Verwaltungsgesellschaft - vorausgesetzt diese stehen in Übereinstimmung mit diesem Verwaltungsreglement, dem Depotbankvertrag, dem jeweils gültigen Verkaufsprospekt und dem Gesetz:

- Anteile des Fonds auf die Zeichner gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements übertragen,
- aus den gesperrten Konten den Kaufpreis für Wertpapiere, Bezugs- oder Zuteilungsrechte, Terminkontrakte, Optionen und sonstige gesetzlich zulässige Vermögenswerte zahlen, die für den Fonds erworben worden sind;
- Wertpapiere, Bezugs- oder Zuteilungsrechte sowie sonstige zulässige Vermögenswerte, die für den Fonds verkauft worden sind, gegen Zahlung des Verkaufspreises ausliefern;
- den Rücknahmepreis gemäß Artikel 9 des Verwaltungsreglements gegen Empfang der entsprechenden Anteilzertifikate auszahlen;
- jedwede Ausschüttungen gemäß Artikel 13 des Verwaltungsreglements auszuzahlen.

Die Depotbank überwacht die Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen sowie sämtlicher Vorschriften des Verwaltungsreglements. Sie wird insbesondere bezüglich des Kaufs und Verkaufs von Optionen, Terminkontrakten sowie bezüglich Kurssicherungsgeschäften die Einhaltung der Bestimmungen in Artikel 4 des Verwaltungsreglements überwachen.

Die Depotbank wird dafür Sorge tragen, daß:

- alle Vermögenswerte des Fonds unverzüglich auf seinen gesperrten Konten bzw. Depots eingehen, insbesondere eingehende Zahlungen des Ausgabepreises abzüglich der Verkaufsprovision und eventueller Steuern und Abgaben;

- der Verkauf, die Ausgabe, die Rücknahme, die Auszahlung und die Aufhebung (d.h. die Annullierung oder der Umtausch) der Anteile für Rechnung des Fonds oder durch die Verwaltungsgesellschaft, den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen des Verwaltungsreglements gemäß erfolgt;

- bei allen Geschäften, die sich auf das Fondsvermögen beziehen, der Gegenwert innerhalb der üblichen Fristen bei ihr eingeht;

- die Erträge des Fondsvermögens den Bestimmungen des Verwaltungsreglements gemäß verwendet werden;

- die Berechnung des Inventarwertes und des Wertes der Anteile gemäß den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen des Verwaltungsreglements erfolgt;

- börsennotierte Wertpapiere, Terminkontrakte, Optionen, Bezugs- und Zuteilungsrechte höchstens zum Tageskurs gekauft und mindestens zum Tageskurs verkauft werden sowie nicht an einer Börse notierte Wertpapiere und Optionen zu einem Preis gekauft bzw. verkauft werden, der nicht in einem offensichtlichen Mißverhältnis zu ihrem tatsächlichen Wert steht.

Die Depotbank wird den Weisungen der Verwaltungsgesellschaft Folge leisten, es sei denn daß sie gegen die gesetzlichen Vorschriften oder die Vertragsbedingungen verstoßen.

Die Depotbank zahlt der Verwaltungsgesellschaft aus den gesperrten Konten des Fonds nur die in diesem Verwaltungsreglement festgesetzte Vergütung.

Die Depotbank entnimmt den gesperrten Konten nur nach Zustimmung der Verwaltungsgesellschaft die ihr gemäß diesem Verwaltungsreglement zustehende Vergütung. Die in Artikel 11 des Verwaltungsreglements aufgeführten sonstigen zu Lasten des Fonds zu zahlenden Kosten bleiben hiervon unberührt.

Soweit gesetzlich zulässig, ist die Depotbank berechtigt und verpflichtet, im eigenen Namen:

- Ansprüche der Anteilinhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder eine frühere Depotbank geltend zu machen;

- gegen Vollstreckungsmaßnahmen Dritter Widerspruch zu erheben und vorzugehen, wenn in das Fondsvermögen wegen eines Anspruchs vollstreckt wird, für den das Fondsvermögen nicht haftet.

Die Depotbank hat gegen das Fondsvermögen Anspruch auf die mit der Verwaltungsgesellschaft vereinbarten Honorare, welche folgende Höchstgrenzen nicht überschreiten dürfen:

- eine Vergütung für die Wahrnehmung der Depotbankaufgaben und die Verwahrung des Fondsvermögens in Höhe von 0,20% p.a., die monatlich nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen eines jeden Monats zu berechnen und auszuzahlen ist.

Als Provision wird die Bank dem Fonds folgende Sätze beim Kauf und Verkauf von Wertpapieren in Rechnung stellen:

- 0,20% auf Aktien des ausmachenden Betrages;

- 0,05% bei fest- und variabelverzinslichen Wertpapieren, die eine maximale Restlaufzeit von bis zu fünf Jahren aufweisen, auf den Nominalwert oder den möglicherweise höheren Kurswert;

- 0,10% bei fest- und variabelverzinslichen Wertpapieren, die eine Restlaufzeit von über fünf Jahren aufweisen, auf den Nominalwert oder den möglicherweise höheren Kurswert.

Für alle anderen Geschäfte wird eine Bearbeitungsgebühr von 0,2% des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung des Fonds erhoben.

Bei Abschlüssen, in Optionen und Terminkontrakten stellt die Depotbank dem Fonds als eigene

Provision den gleichen Betrag in Rechnung, der ihr selbst belastet wird.

Darüber hinaus hat die Depotbank Anspruch auf Ersatz der von ihr verauslagten Fremdespesen und darf für außergewöhnliche Dienstleistungen, die bei normalem Geschäftsablauf nicht auftreten, eine Bearbeitungsgebühr in Rechnung stellen.

Art. 4. Anlagepolitik und Anlagegrenzen

A. Die Verwaltungsgesellschaft strebt an, für den Fonds nur solche Vermögenswerte zu erwerben, die Ertrag und/oder Wachstum erwarten lassen mit dem Ziel, einen angemessenen, stetigen Wertzuwachs zu erwirtschaften.

Das Fondsvermögen wird investiert sowohl in verzinslichen Wertpapieren (fest- und variabelverzinsliche Schuldverschreibungen inkl. Nullkuponanleihen), Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten, Optionsscheinen auf Wertpapiere, Genuß- und Partizipationsscheinen, als auch in Aktien und Aktienzertifikaten und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten.

Vorbehaltlich der weiter unten angeführten Anlagegrenzen müssen dieselben:

1. an einer Wertpapierbörse eines Mitgliedstaates der OECD (Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung) amtlich notiert werden;

2. an einem anderen geregelten Markt eines Mitgliedstaates der OECD, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden;

3. an einer Wertpapierbörse eines Drittstaates amtlich notiert oder an einem anderen geregelten Markt eines Drittstaates, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden.

Mit Drittstaat ist dabei jeder Staat gemeint, der nicht der OECD angehört.

Voraussetzung für eine Anlage in diesen Staaten, bzw. in Wertpapieren dieser Staaten, ist jedoch eine uneingeschränkte Konvertierbarkeit der einheimischen Währungen dieser Länder zumindest für Gebietsfremde.

4. Soweit es sich um Wertpapiere aus Neuemissionen handelt, müssen die Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten:

- daß die Zulassung zur amtlichen Notierung an einer Wertpapierbörse oder zum Handel an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, beantragt wird, und zwar an den Börsen oder geregelten Märkten eines Mitgliedstaates der OECD oder eines Drittstaates;

- und daß die Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach der Emission erlangt wird.

Für den Fonds dürfen daneben flüssige Mittel gehalten werden.

B. Unter Beachtung der nachfolgenden Anlagegrenzen kann die Verwaltungsgesellschaft sich der Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben, sofern die Einsetzung dieser Techniken und Instrumente im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Fondsvermögens geschieht.

Ferner kann die Verwaltungsgesellschaft Techniken und Instrumente zur Deckung von Währungsrisiken im Rahmen der Verwaltung des Fondsvermögens nutzen.

Kurssicherungsgeschäfte in Devisen dürfen jeweils nur mit dem Ziel der Absicherung und bis zur Höhe der vorn Fonds in den entsprechenden Währungen gehaltenen Vermögenswerte vorgenommen werden. Die Laufzeit der Kurssicherungsgeschäfte darf die Fälligkeit der zugrundeliegenden Vermögenswerte nicht überschreiten.

Es dürfen für den Fonds als Pensionsnehmer Pensionsgeschäfte über Wertpapiere mit erstklassigen Pensionsgebern abgeschlossen werden, wenn sich diese schriftlich zur Rücknahme der Wertpapiere verpflichten. Der Anteil dieser Pensionsgeschäfte darf mit dem einzelnen Pensionsgeber 5% und insgesamt 25% des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten. Die maximale Laufzeit des einzelnen Pensionsgeschäftes darf dabei sechs Monate nicht überschreiten.

Wertpapierleihe: Im Rahmen eines standardisierten Wertpapierleihsystems können Wertpapiere im Wert von bis zu 50% des Wertes des Wertpapierbestandes auf höchstens 30 Tage verliehen werden. Voraussetzung ist, daß dieses Wertpapierleihsystem durch einen anerkannten Abrechnungsorganismus oder durch ein erstklassiges, auf derartige Geschäfte spezialisiertes Finanzinstitut organisiert ist.

Die vorerwähnte Grenze von 50% ist aufgehoben, sofern dem Fonds das Recht eingeräumt ist, den Wertpapierleihvertrag jederzeit zu kündigen und die verliehenen Wertpapiere zurückzuverlangen.

Der Fonds muß im Rahmen der Wertpapierleihe grundsätzlich eine Sicherheit erhalten, deren Gegenwert zum Zeitpunkt des Vertragsabschlusses mindestens dem Gesamtwert der verliehenen Wertpapiere entspricht. Diese Sicherheit kann in liquiden Mitteln bestehen oder in Wertpapieren, die durch Mitgliedstaaten der OECD (Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung), deren Gebietskörperschaften oder internationalen Organismen begeben oder garantiert und zugunsten des Fonds während der Laufzeit des Wertpapierleihvertrages gesperrt werden.

Einer Sicherheit bedarf es nicht, sofern die Wertpapierleihe mit einem anerkannten Abrechnungsorganismus, z.B. CLEARSTREAM oder EUROCLEAR, stattfindet, der selbst zugunsten des Verleihers der verliehenen Wertpapiere mittels einer Garantie oder auf andere Weise Sicherheit leistet.

C. Der Verwaltungsgesellschaft ist es nicht gestattet, für den Fonds:

1. mehr als 10% des Netto-Fondsvermögens in anderen als in den unter Absatz A genannten Wertpapieren anzulegen;
2. mehr als 10% des Netto-Fondsvermögens in verbrieften Rechten anzulegen, die im Rahmen der Bestimmungen dieses Verwaltungsreglements ihren Merkmalen nach Wertpapieren gleichgestellt werden können und insbesondere übertragbar und veräußerbar sind und deren Wert jederzeit oder zumindest in den nach Artikel 8 des Verwaltungsreglements vorgesehenen Zeitabständen genau bestimmt werden kann.

In den in Ziffern 1 und 2 genannten Werten dürfen zusammen jedoch höchstens 10% des NettoFondsvermögens angelegt werden.

3. Edelmetalle oder Zertifikate über diese zu erwerben;

4. a) mehr als 10% des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren ein und desselben Emittenten anzulegen, mit der Maßgabe, daß der Gesamtwert der Wertpapiere von Emittenten, in deren Wertpapieren mehr als 5% des Netto-Fondsvermögens angelegt sind, 40% des Wertes des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigen darf.

b) Die vorerwähnte Grenze von 10% kann auf höchstens 35% angehoben werden, wenn die Wertpapiere von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem nicht der EU angehörenden Mitgliedstaat der OECD oder einem Drittstaat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben oder garantiert werden.

c) In Abweichung der Bestimmung unter Ziffer 4 a) kann die genannte Grenze von 10% höchstens 25% betragen für verschiedene Schuldverschreibungen, die von Kreditinstituten ausgegeben sind, welche ihren Sitz in einem Mitgliedstaat der EU haben und dort gemäß Gesetz einer speziellen Aufsicht unterliegen, die den Schutz der Inhaber dieser Papiere bezweckt. In solchen Fällen gilt die Bestimmung von Artikel 42 (3) des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinschaftliche Anlagen (loi du 30 Mars 88 relative aux organismes de placement collectif). Werden mehr als 5% des Netto-Fondsvermögens in derartigen Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten angelegt, so darf der Gesamtwert desselben 80% des Wertes des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten.

d) Die in den Unterabsätzen b) und c) genannten Wertpapiere bleiben für die Anwendung der in Ziffer 4 a) vorgesehenen 40%-Grenze außer Ansatz.

e) Ferner können die in den Unterabsätzen a), b), und c) festgelegten Grenzen nicht addiert werden, so daß Anlagen in Wertpapieren desselben Emittenten, welche gemäß diesen Bestimmungen vorgenommen wurden, in keinem Fall zusammen 35% des NettoFondsvermögens übersteigen dürfen;

f) Unbeschadet der vorerwähnten Anlagegrenzen der Ziffer 4 Unterabsätze a) bis e) kann die Verwaltungsgesellschaft ermächtigt werden, unter Beachtung der Grundsätze der Risikostreuung bis zu 100% des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen anzulegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem nicht der EU angehörenden Mitgliedstaat der OECD (Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung) oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben oder garantiert werden, sofern diese Wertpapiere im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sind, wobei Wertpapiere aus ein- und derselben Emission 30% des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

Während eines Zeitraums von sechs Monaten nach seiner Zulassung kann der Fonds von den unter Absatz C, Ziffer 4 angeführten Beschränkungen abweichen.

Werden die in Vorstehendem genannten Grenzen unbeabsichtigt oder infolge der Ausübung von Bezugsrechten überschritten, so hat die Verwaltungsgesellschaft bei ihren Verkäufen als vorrangiges Ziel die Normalisierung dieser Lage unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber anzustreben.

5. a) mehr als 10% der im Umlauf befindlichen Aktien eines Unternehmens oder mehr als 10% der Schuldverschreibungen, Genußscheine oder Partizipationsscheine ein und desselben Emittenten zu erwerben.

Diese Grenze braucht beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich der Bruttobetrag der Schuldverschreibungen zum Zeitpunkt des Erwerbs nicht berechnen läßt. Ferner ist diese Grenze unter Beachtung der Risikoverteilung nicht einzuhalten in Bezug auf:

- Wertpapiere, die von einem Mitgliedstaat der EU oder dessen Gebietskörperschaften begeben oder garantiert werden;

- von einem nicht der EU angehörenden Mitgliedstaat der OECD oder einem Drittstaat begebene oder garantierte Wertpapiere;

- Wertpapiere, die von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters begeben werden, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören.

Darüber hinaus wird die Verwaltungsgesellschaft für keine der von ihr verwalteten Investmentfonds Wertpapiere erwerben, die mit einem Stimmrecht verbunden sind, das es ihr ermöglicht, einen nennenswerten Einfluß auf die Geschäftsführung eines Emittenten auszuüben.

b) Anlagen in Anteilen eines anderen Investmentfonds dürfen 10% der ausstehenden Anteile dieses Fonds nicht überschreiten.

6. Kredite aufzunehmen, es sei denn in besonderen Fällen für kurze Zeit, bis zur Höhe von 10% des Netto-Fondsvermögens;

7. Kredite zu gewähren oder für Dritte als Bürge einzustehen. Diese Beschränkung steht dem Erwerb von nicht voll eingezahlten Wertpapieren nicht entgegen. Nicht voll eingezahlte Wertpapiere dürfen nur insoweit erworben werden, als der Gesamtbetrag der ausstehenden Einlagen 5% des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigt. Falls der Fonds nicht voll eingezahlte Wertpapiere besitzt, muß eine Liquiditätsvorsorge zur späteren vollen Einzahlung geschaffen werden, die in die Anlagebeschränkung gemäß Ziffer 6 miteinzubeziehen ist;

8. Vermögenswerte des Fonds zu verpfänden oder sonst zu belasten, zur Sicherung zu übereignen oder zur Sicherung abzutreten. Usancegemäße Einschüsse bei Optionen und börsennotierten Terminkontrakten bleiben hiervon unberührt,

9. Wertpapiere zu erwerben, deren Veräußerung aufgrund vertraglicher Vereinbarungen irgendwelchen Beschränkungen unterliegt;

10. in Immobilien anzulegen und Waren oder Warenkontrakte zu kaufen oder zu verkaufen;

11. mehr als 5% des Netto-Fondsvermögens in Anteilen anderer Organismen für gemeinschaftliche Anlagen in Wertpapieren (OGAWs) im Sinne der Richtlinie des Rates vom 20. Dezember 1985 (85/611 /EWG) zu investieren.

Darunter fallen auch Anteile anderer OGAWs, die von der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft verwaltet werden, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, sofern derartige OGAWs auf einen bestimmten geografischen oder wirtschaftlichen Bereich spezialisiert sind.

Sofern die Verwaltungsgesellschaft im Rahmen dieser Möglichkeit für den Fonds Anteile anderer OGAWs erwirbt, die von ihr selbst oder einer anderen Gesellschaft verwaltet werden, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, wird sie von der Berechnung einer Verwaltungsvergütung sowie einer Ausgabe- und Rücknahmegebühr auf den ausmachenden Betrag dieser Anlage absehen. Sind Anlagen in anderen derartigen OGAWs für den Fonds getätigt worden, wird die Verwaltungsgesellschaft in dem nächsten zu veröffentlichenden Rechenschaftsbericht des Fonds auf Art und Umfang der getätigten Anlagen genau eingehen.

12. Wertpapier-Leerverkäufe zu tätigen;

13. an einer Börse oder an einem anderen geregelten Markt Kauf- und Verkaufs-Optionen auf Wertpapiere/Vermögenswerte (incl. OTC-Optionen) zu kaufen, deren Prämien addiert 15% des Netto-Fondsvermögens überschreiten.

Zum Zeitpunkt des Verkaufes einer Kauf-Option und während der gesamten Laufzeit des Optionsgeschäftes können die der Kauf-Option zugrundeliegenden Titel nicht veräußert werden, es sei denn, daß diese durch entgegengesetzte Optionen oder andere diesem Zweck dienende Instrumente, wie z.B. Optionsscheine, gedeckt sind;

14. Optionen auf Wertpapiere oder Terminkontrakte verkaufen, deren Volumen bewertet zum Ausübungspreis 25% des Nettovermögenswertes des Fonds übersteigt, sofern diese Transaktionen nicht der Absicherung von Wertpapierbeständen dienen. Werden Verkaufs-Optionen auf Wertpapiere oder Terminkontrakte verkauft, muß der Fonds während der Laufzeit des Optionsvertrages über entsprechende liquide Mittel verfügen, um die Werte zu bezahlen, die im Falle der Optionsausübung durch die Gegenpartei geliefert werden,

15. Wertpapiere fest zu übernehmen («underwriting»).

Die Verwaltungsgesellschaft kann im Einvernehmen mit der Depotbank die Anlagebeschränkungen und andere Teile des Verwaltungsreglements ändern, um den Bedingungen in jenen Ländern zu entsprechen, in denen Anteile vertrieben werden sollen.

Art. 7. Anteilzertifikate

Die Verwaltungsgesellschaft gibt Anteilzertifikate die auf den Inhaber lauten, mit den dazugehörigen Ertragsscheinen, in einer von ihr bestimmten Stückelung aus. Jedes Anteilzertifikat trägt die handschriftlichen oder vervielfältigten Unterschriften der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank. Die Verwaltungsgesellschaft kann im Interesse der Anteilhaber die Anteilzertifikate aufteilen oder zu größeren Stückelungen zusammenfassen.

Die Auslieferung effektiver Stücke kann jedoch zeitweise oder ganz eingestellt werden. Die Fondsanteile können dann in Global-Zertifikaten verbrieft werden. Somit besteht kein Anspruch auf die Auslieferung effektiver Stücke.

Art. 8. Berechnung des Inventarwertes

Der Anteilwert (im folgenden «Inventarwert» genannt) lautet auf EUR. Er wird unter Aufsicht der Depotbank von der Verwaltungsgesellschaft oder in Luxemburg von einem von ihr Beauftragten an jedem Bankarbeitstag, der sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main ein Börsentag ist (im folgenden «Bewertungstag» genannt), errechnet.

Die Berechnung erfolgt durch Teilung des Netto-Fondsvermögens durch die Zahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Anteile. Das Netto-Fondsvermögen wird nach folgenden Grundsätzen berechnet:

a) Wertpapiere und Optionen darauf, die an einer Wertpapierbörse notiert sind, werden zum letzten verfügbaren Kurs bewertet;

b) Wertpapiere und Optionen darauf, die nicht an einer Wertpapierbörse notiert sind, die aber aktiv an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden zu dem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht höher als der Briefkurs zur Zeit der Bewertung sein darf und den die Verwaltungsgesellschaft für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere bzw. Optionen verkauft werden können,

c) Terminkontrakte und Optionen darauf werden zum letzten verfügbaren Kurs der entsprechenden Börsen bewertet und die sich zu den Einstandswerten ergebenden nicht realisierten Gewinne und Verluste als Forderungen oder Verbindlichkeiten betrachtet;

d) falls diese jeweiligen Kurse nicht marktgerecht sind, werden die Wertpapiere, ebenso wie die sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsregeln, festlegt;

e) werden Kauf-Optionen auf zugrundeliegende Vermögenswerte des Fondsvermögens verkauft, werden bei Erreichen des Ausübungspreises diese Werte zum Ausübungspreis bewertet. Wird bei verkauften Verkaufs-Optionen der Ausübungspreis der zugrundeliegenden Wertpapiere/Terminkontrakte unterschritten, muß eine ertragsmindernde Rückstellung gebildet werden in Höhe der Differenz zwischen Ausübungspreis und Marktwert der Wertpapiere bzw. Kontrakte;

f) hinzugerechnet werden die aufgelaufenen Stückzinsen bei verzinslichen Wertpapieren bzw. Geldmarktinstrumenten;

g) die flüssigen Mittel werden zum Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet.

Alle auf eine andere Währung als EUR lautende Vermögenswerte werden zum letzten verfügbaren Devisenmittelkurs in EUR umgerechnet.

Auf die ordentlichen Nettoerträge wird ein Ertragsausgleich gerechnet.

Falls außergewöhnliche Umstände eintreten, welche die Bewertung gemäß den oben aufgeführten Kriterien unmöglich oder unsachgerecht machen, ist die Verwaltungsgesellschaft ermächtigt, andere von ihr nach Treu und Glauben festgelegte, allgemein anerkannte und von Wirtschaftsprüfern nachprüfbare Bewertungsregeln zu befolgen, um eine sachgerechte Bewertung des Fondsvermögens zu erreichen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann bei umfangreichen Rücknameanträgen, die nicht aus den liquiden Mitteln und zulässigen Kreditaufnahmen des Fonds befriedigt werden können, nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank, den Inventarwert bestimmen, indem sie dabei die Kurse des Bewertungstages zugrunde legt, an dem sie für den Fonds die Wertpapiere verkaufte, die je nach Lage verkauft werden mußten. In diesem Falle wird für gleichzeitig eingereichte Zeichnungs- und Rücknameanträge dieselbe Berechnungsweise angewandt.

Art. 9. Rücknahme von Anteilen

Die Anteilinhaber sind berechtigt, jederzeit über eine der Zahlstellen, die Depotbank oder die Verwaltungsgesellschaft die Rücknahme ihrer Anteile zu verlangen.

Rücknameanträge, die bis 11.00 Uhr an einem Bewertungstag (wie in Artikel 8 des Verwaltungsreglements bestimmt) bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Inventarwert dieses Bewertungstages abgerechnet.

Die Zahlung des Rücknahmepreises erfolgt innerhalb von fünf Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag. Die Anteilzertifikate müssen vor Auszahlung des Rücknahmepreises zurückgegeben werden. Die Verwaltungsgesellschaft ist nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank berechtigt, erhebliche Rücknahmen erst zu tätigen, nachdem entsprechende Vermögenswerte des Fonds ohne Verzögerung verkauft wurden.

In diesem Fall erfolgt die Rücknahme gemäß den Bestimmungen des letzten Abschnitts von Artikel 8 des Verwaltungsreglements zum dann geltenden Inventarwert. Der Rücknahmepreis wird in EUR vergütet. Die Verwaltungsgesellschaft achtet darauf, daß das Fondsvermögen ausreichende flüssige Mittel umfaßt, damit eine Rücknahme von Anteilen auf Antrag von Anteilhabern unter normalen Umständen unverzüglich erfolgen kann.

Anleger, die ihre Anteile zum Rückkauf angeboten haben, werden von einer Einstellung der Inventarwertberechnung gemäß Artikel 10 des Verwaltungsreglements umgehend benachrichtigt und nach Wiederaufnahme der Inventarwertberechnung prompt davon in Kenntnis gesetzt.

Die Depotbank ist nur soweit zur Zahlung verpflichtet, wenn keine gesetzlichen Bestimmungen, z.B. devisenrechtliche Vorschriften, oder andere von der Depotbank nicht beeinflussbare Umstände, die Überweisung des Rücknahmepreises in das Land des Antragstellers verbieten.

Art. 11. Aufwendungen und Kosten des Fonds

Die nachstehend aufgeführten, im Zusammenhang mit der Verwaltung des Fonds anfallenden Aufwendungen, gehen zu Lasten des Fonds:

a) die Vergütung der Verwaltungsgesellschaft;

b) die Vergütung der Depotbank, sowie deren Bearbeitungsgebühren und verauslagte Fremdspesen;

c) die Kosten für die Einlösung der Ertragsscheine;

- d) die Kosten für die Veröffentlichung der Ausgabe- und Rücknahmepreise, der Ausschüttungen sowie sonstiger für den Anteilhaber wichtiger Informationen;
- e) die Druckkosten für die Anteilzertifikate;
- f) die Kosten für den Druck, die Veröffentlichung und den Versand der Berichte und Verkaufsprospekte einschließlich des Verwaltungsreglements;
- g) die Prüfungskosten für den Fonds;
- h) die Kosten für die Rechtsberatung, die der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank entstehen, wenn sie im Interesse der Anteilhaber handeln;
- i) die Kosten einer etwaigen Börsennotierung oder -registrierung und/oder einer Vertriebszulassung im In- und Ausland;
- j) alle Steuern und Abgaben, die auf das Fondsvermögen, dessen Einkommen und die Auslagen zu Lasten des Fonds erhoben werden;
- k) die Auslagen und mögliche Vergütungen für ausländische Repräsentanten;
- l) eine einmalige Vergütung an die Verwaltungsgesellschaft für die Gründung des Fonds in Höhe von EUR 2.556,46.

Ausgenommen sind Kosten für Werbung und andere Unkosten, welche direkt im Zusammenhang mit dem Anbieten bzw. dem Verkauf der Anteile anfallen.

Alle Kosten und Entgelte werden zuerst dem laufenden Einkommen angerechnet, dann den Kapitalgewinnen und erst dann dem Fondsvermögen.

Die mit dem Erwerb oder der Veräußerung von Vermögenswerten verbundenen Kosten (Spesen für Transaktionen in Wertpapieren sowie sonstigen Vermögenswerten und Rechten des Fonds) werden in den Einstandspreis eingerechnet bzw. beim Verkaufserlös abgezogen.

Art. 16. Dauer des Fonds und Auflösung

Der Fonds wurde auf unbestimmte Zeit errichtet; er kann jedoch jederzeit durch Beschluß der Verwaltungsgesellschaft aufgelöst werden. Eine Auflösung erfolgt zwingend, falls die Verwaltungsgesellschaft aus irgendeinem Grunde aufgelöst wird oder ein sonstiger Tatbestand eintritt, der eine gesetzliche Liquidation erforderlich macht. Sie wird entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen von der Verwaltungsgesellschaft im Mémorial und mindestens drei Tageszeitungen, welche eine angemessene Auflage erreichen, veröffentlicht. Eine dieser Tageszeitungen muß in Luxemburg erscheinen.

Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Liquidation des Fonds führt, werden die Ausgabe und der Rückkauf von Anteilen eingestellt. Die Depotbank wird den Liquidationserlös abzüglich der Liquidationskosten und Honorare auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft oder gegebenenfalls der von derselben oder von der Depotbank im Einvernehmen mit der Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter die Anteilhaber nach deren Anspruch verteilen.

Liquidationserlöse, die nicht zum Abschluß des Liquidationsverfahrens von Anteilhabern eingezogen wurden, werden, soweit dann gesetzlich notwendig, in EUR von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der Caisse de Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Weder die Anteilhaber noch deren Erben bzw. Rechtsnachfolger können die Auflösung und Teilung des Fonds beantragen.

Erstellt in Luxemburg, 5. August 2002.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. / HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 94, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60073/999/347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2002.

FIRSTNORDIC FUND OF FUNDS, Fonds Commun de Placement.

Management Regulations - July 2002

1. The Fund

FIRSTNORDIC FUND OF FUNDS (the «Fund») was created on 31 July 2002 as an undertaking for collective investment governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Fund has been organized under Part II of the Luxembourg law of 30 March 1988 on undertakings for collective investment (the «Law»), in the form of an open-ended mutual investment fund («fonds commun de placement») with multiple sub-funds («umbrella fund»), as an unincorporated co-ownership of securities and other assets permitted by Luxembourg law.

The assets of the Fund are solely and exclusively managed in the interest of the co-owners of the Fund (individually a «Unitholder» and collectively the «Unitholders») by FIRSTNORDIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Management Company»), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg.

The assets of the Fund are held in custody by DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg (the «Custodian»). The assets of the Fund are segregated from those of the Management Company. The rights of the Unitholders are represented by units (the «Units»).

By subscribing for Units any Unitholder fully approves and accepts these management regulations (the «Management Regulations») which determine the contractual relationship between the Unitholders, the Management Company and the Custodian. The Management Regulations and any future amendments thereto shall be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»). They shall further be filed with the District Court of Luxembourg and copies thereof shall be available at the Chancery of the District Court.

2. The Management Company

FIRSTNORDIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. is the Management Company of the Fund.

The Management Company was organized in the form of a public limited company («société anonyme») for an unlimited period of time under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and has its registered office in Luxembourg City.

The corporate objective of the Management Company is the creation, administration and management of all kinds of undertakings for collective investment («organismes de placement collectif») organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Management Company manages the assets of the Fund in compliance with the Management Regulations in its own name, but for the sole benefit of the Unitholders of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company (the «Board of Directors») shall determine the investment policy of the Fund within the objectives set forth in Article 3 and the restrictions set forth in Article 17 hereafter.

The Board of Directors shall have the broadest powers to administer and manage the Fund within the restrictions set forth in Article 17 hereof, including but not limited to the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and other assets permitted by Luxembourg law and the exercise of all rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

3. Investment Objectives and Policies

The investment objective of the Fund is to manage its assets for the benefit of the Unitholders.

The objective of the Fund will be to invest its net assets at all times principally in units or shares of Luxembourg or foreign UCI of the open-ended type.

There can however be no assurance that the investment objective will be achieved.

4. The Sub-Funds

The Board of Directors may create from time to time different sub-funds («Sub-Funds», and each of them a «Sub-Fund»). For each Sub-Fund, a separate portfolio of assets will be established and those assets will be invested in accordance with the relevant Sub-Fund's specific investment policy. By derogation to the provisions of Article 2093 of the Civil Code, the assets of one given Sub-Fund are only liable for the debts, obligations and liabilities which are attributable to this Sub-Fund. In the relations between the Fund's Unitholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

The Board of Directors may, at any time, create additional Sub-Funds, whose features may differ from the existing Sub-Fund(s). Upon creation of new Sub-Funds, the sales documents of the Fund will be updated or supplemented accordingly.

5. Classes of Units

Classes of Units (the «Classes», each of them a «Class») within each Sub-Fund Fund may be created from time to time by the Board of Directors so as to correspond to (i) specific distribution policy, which may, in some cases, give the right to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure and/or (iv) different distribution, Unitholder servicing or other fees, and/or (v) a Unit Currency and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the Reference Currency of the Fund the assets and returns quoted in the Unit Currency of the relevant class of Units against long term movements of their Unit Currency and/or (vii) specific jurisdictions where the Units are sold and/or (viii) different types of targeted investors and/or (ix) different minimum initial, subsequent investment and holding requirements and/or (x) such other features as may be determined by the Management Company from time to time in compliance with applicable law.

All Units of the same Sub-Fund and Class have equal rights and privileges. Details regarding the rights and other characteristics attributable to the relevant classes of Units shall be disclosed in the sales documents of the Fund.

The Board of Directors may, at any time, create additional Classes of Units, whose features may differ from the existing Class(es). Upon creation of new classes of Units, the sales documents of the Fund will be updated or supplemented accordingly.

6. The Units

6.1. The Unitholders

Except as set forth in section 6.5 below any natural or legal person may be a Unitholder and own one or more Units of any Class subject to the payment of the applicable subscription or acquisition price pursuant to the conditions specified in the Fund's sales documents.

Each Unit is indivisible with respect of the rights conferred to it. In their dealings with the Management Company or the Custodian, the co-owners or disputants of Units, as well as the bare owners and the usufructuaries of Units, must be represented by the same person. The exercise of rights attached to the Units may be suspended until these conditions are met.

Neither the Unitholders nor their heirs or successors may request the liquidation or the sharing-out of the Fund and shall have rights with respect to the representation and management of the Fund. Moreover, the death, incapacity, failure or insolvency of the Unitholders, their heirs or successors, shall have no effect on the existence of the Fund.

No general meetings of Unitholders shall be held and no voting rights shall be attached to the Units.

6.2 Unit Currency/ Reference Currency/ Consolidation Currency

The Units shall be issued without par value in the currency (the «Unit Currency») of the relevant Class as determined by the Management Company and disclosed in the sales documents of the Fund.

The assets and liabilities of each Sub-Fund are valued in its reference currency (the «Reference Currency»).

6.3 The consolidation currency of the Fund (the «Consolidation Currency») shall be the Euro.

6.4 Form, Ownership and Transfer of Units

Units are issued in registered form only.

The inscription of a Unitholder's name in the register of Units evidences his or her right of ownership of such registered Unit(s). Holders of registered Units shall receive a written confirmation of his or her unitholding. No Unit certificates will be issued.

Fractional registered Units are issued to a ten thousandth of a Unit, whether resulting from a subscription or conversion of Units.

Title to Units is transferred by the inscription of the name of the transferee in the register of Unitholders upon delivery to the Management Company of a transferee document, duly completed and executed by the transferor and the transferee.

6.5 Restrictions on Subscription and Ownership

The Management Company may, at any time and at its discretion, temporarily discontinue, terminate or limit the issue of Units to persons or corporate bodies resident or established in certain countries or territories. The Management Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from directly or beneficially acquiring or holding Units if such a measure is necessary for the protection of the Fund, the Management Company or the Unitholders of the Fund.

In addition, the Management Company may direct the Registrar and Transfer Agent of the Fund to:

6.5.1 reject any application for Units;

6.5.2 redeem at any time Units held by Unitholders who are excluded from purchasing or holding such Units.

In the event that the Management Company gives notice of a compulsory redemption for any of the reasons set forth above to a Unitholder, such Unitholder shall cease to be entitled to the Units specified in the redemption notice immediately after the close of business on the date specified therein.

7. Issue and Redemption of Units

7.1 Issue of Units

Units are made available through the Management Company on a continuous basis.

The Management Company may conclude contractual arrangements with intermediaries, dealers and/or professional investors (the «Distributor(s)») for the distribution of the Units, as disclosed in Article 14 hereinafter and entrust them with such duties and pay them such fees as shall be disclosed in the sales documents of the Fund.

The Management Company may impose restrictions on the frequency at which Units shall be issued in any class; the Management Company may, in particular, decide that Units of any Sub-Fund and/or Class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents of the Fund.

Units shall be issued on such business day (a «Business Day») designated by the Management Company to be a valuation day (the «Valuation Day»), subject to the right of the Management Company to discontinue temporarily such issue as provided in Article 18.3 hereinafter. Whenever used herein, the term «Business Day» shall mean a day on which banks are open for business in Luxembourg City.

The price per Unit will be the Net Asset Value («NAV») per Unit of the relevant Sub-Fund and Class determined in accordance with the provisions of Article 18 hereof as of the second Valuation Day following the day of receipt of the application for subscription, provided that the application for subscription of Units has been received by the Registrar and Transfer Agent on a specific Business Day and by a time dictated by the Management Company and provided in the sales documents of the Fund; applications received after that time will be processed on the third next Valuation Day. A sales charge (if applicable) representing a percentage of such NAV per Unit and which shall revert to the Management Company may be added. Subject to the laws, regulations, stock exchange rules or banking practices in a country where a subscription is made, taxes or costs may be charged additionally.

The Management Company reserves the right to reject any subscription request whether in whole or in part, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will be returned to the applicant as soon as practicable thereafter, provided such subscription monies have cleared, or to suspend at any time and without prior notice the issue of Units.

Investors will be required to complete the application form for Units (as attached to the Fund's sales documents) or any other documentation satisfactory to the Management Company in particular for the purpose of verifying that the subscriber is not a «U.S. Person». For subsequent subscriptions, instructions may be given by fax, telex or by post.

Payments for Units shall be made within a period not exceeding 10 (ten) Business Days after the relevant Valuation Day, as provided for in the sales documents of the Fund, by electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) and in the Unit Currency of the relevant Class or in any other currency (in which case the currency conversion costs shall be borne by the investor) to the bank account published by the Registrar and Transfer Agent. Failing this payment applications will be considered as cancelled.

No Units will be issued in a Sub-Fund during any period when the calculation of the NAV per Unit of such Sub-Fund is suspended by the Management Company, pursuant to the powers reserved to it by Article 18.3 hereinafter.

In the case of suspension of dealings in the Units, any subscription requests will be dealt with on the first Valuation Day following the end of such suspension period.

The suspension of the issue, conversion and redemption of Units of one Sub-Fund shall have no effect on the issue, conversion and redemptions of Units in the other Sub-Funds.

The Management Company may agree to issue Units as a consideration for a contribution in kind of securities to any Unitholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by the Management Company pursuant to Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Fund («réviseur d'entreprises agréé») which shall be available for inspection by any Unitholder at the registered office of the Management Company, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the Fund described in the sales documents of the Fund. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant Unitholders.

Minimum amounts of initial and subsequent investments, as well as minimum holding requirements for any Sub-Fund and/or Class may be set by the Management Company and disclosed in the sales documents of the Fund.

7.2 Redemption of Units

Except as provided in Article 18.3 hereinafter, Unitholders may at any time request redemption of their Units.

Redemptions will be made at the NAV per Unit of the relevant Sub-Fund and Class on any Valuation Day, provided that the application for redemption has been received by the Registrar and Transfer Agent on a specific Business Day and by a time dictated by the Management Company and provided in the sales documents of the Fund. Applications received after that time will be processed on the next Valuation Day.

Units will be redeemed at a price equal to the NAV per Unit in the relevant Sub-Fund and Class (the «Redemption Price»), less a redemption charge, if any, as provided in the sales documents of the Fund. The Redemption Price may be higher or lower than the price paid at the time the subscription was made.

Instructions for the redemption of Units may be made by fax, telex or by post. Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address of the Unitholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund and Class, the number of Units or currency amount to be redeemed, the name in which Units are registered and full payment details, including name of beneficiary, bank and account number. All necessary documents to complete the redemption request have to be enclosed with such application.

Redemption requests by a Unitholder who is not an individual must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Unitholder or a power of attorney which is acceptable in its form and substance to the Management Company. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Unitholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in Article 18.3 hereof.

The Management Company shall ensure that in each Sub-Fund an appropriate level of liquidity is maintained so that redemption of Units may, under normal circumstances, be made promptly upon request by Unitholders and in any event within the deadline dictated by the Management Company and specified in the sales documents of the Fund.

Upon instruction received from the Management Company, payment of the Redemption Price will be made by wire or cheque within a period not exceeding ten (10) Business Days from the relevant Valuation Day, as disclosed in the sales documents of the Fund, or from the date on which the redemption request details have been received by the Management Company, whichever is the later date. Payment will be made in the Unit Currency of the relevant Class or in any freely convertible currency specified by the Unitholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the Unitholder.

Units will not be redeemed if the calculation of the NAV per Unit is suspended in the relevant Sub-Fund by the Management Company in accordance with Article 18.3 hereinafter.

Furthermore, if on any Valuation Day redemption requests and conversion requests relate to more than 10% of the Units in issue in the relevant Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for such period as the Board of Directors considers to be in the best interests of the Fund, but normally not exceeding two Valuation Day(s). On the next Valuation Day following such period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

Moreover, if on any given date, payment relating to substantial redemption requests may not be effected out of the relevant Sub-Fund's assets or authorised borrowing, the Management Company may, upon consent of the Custodian, defer redemptions for such period as is considered necessary to sell part of the relevant Sub-Fund's assets in order to be able to meet the substantial redemption requests.

If as a result of any request for redemption or conversion, the aggregate NAV of all the Units held by any Unitholder in a Sub-Fund and/or Class would fall below the minimum amount referred to in article 7.1 hereof, the Management Company may treat such request as a request to redeem the entire unitholding of such Unitholder.

8. Conversion of Units

Unitholders may have the right to convert their Units between different classes under certain conditions to be determined by the Board of Directors of the Management Company, as provided for in the sales documents of the Fund.

9. Charges of the Fund

The costs and expenses charged to the Fund include:

9.1 All taxes which may be due on the assets and the income of Fund.

9.2 Usual brokerage fees due on transactions involving securities held in the portfolio of the Fund.

9.3 Legal expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interest of the Unitholders of the Fund.

9.4 All fees and expenses payable by the Fund which shall include but not be limited to formation expenses, fees (investment management fees) payable to the Fund's investment manager(s), fees and expenses payable to the Fund's auditor, accountants, custodian and its correspondents, registrar and transfer agent, any paying agent, any listing agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Fund, the remuneration of the Directors (if any), their insurance coverage, and reasonable travelling costs and out of pocket

expenses in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the costs of preparing, printing, advertising, translating and distributing prospectuses, management regulations, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Unitholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods.

All recurring charges will be charged first against income of the Fund, then against capital gains and then against assets of the Fund. Other charges may be amortised over a period not exceeding five years.

Charges relating to the creation of a new Sub-Fund shall be amortised over a period not exceeding five years against the assets of that Sub-Fund and in such amounts in each year as determined by the Management Company on an equitable basis. The new created Sub-Fund shall not bear a pro rata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issue of Units, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

10. Accounting Year and Audit

The accounts of the Fund are closed each year on the last day of December, and for the first time on 31st December 2003.

The accounts of the Fund shall be kept in EUR.

The accounts of the Management Company and of the Fund will be audited annually by an auditor appointed from time to time by the Management Company.

11. Publications

The Fund publishes annually a detailed audited report on its activities and on the management of its assets; such report shall include, inter alia, a detailed description of the assets of the each Sub-Fund and a report from the Auditor. The Fund further publishes semi-annual unaudited reports, including, inter alia, a description of the investments made on behalf of each Sub-Fund and the number of Units issued and redeemed since the last publication.

The aforementioned documents will be made available at the registered office of the Management Company within four (4) months for the annual reports and two months for the semi-annual reports as of the end of the relevant period and copies may be obtained free of charge.

Any other financial information concerning the Fund or the Management Company, including the periodic calculation of the NAV per Unit, the issue, redemption and conversion prices will be made available at the registered office of the Management Company, the Custodian and the Registrar and Transfer Agent. Any other substantial information concerning the Fund may be published in such newspaper(s) and/or notified to Unitholders in such manner as may be required under Luxembourg law and/or specified from time to time by the Management Company.

12. Custodian and Central Administration

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian of the assets of the Fund. DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG has been appointed as the Custodian of the Fund. DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG is a public limited company organized and licensed to engage in banking operations under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Its registered office is located in Luxembourg.

Either the Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon a six (6) months' prior written notice provided, however, that any termination by the Management Company is subject to the condition that a successor custodian assumes within two months as from termination of the responsibilities and the functions of the Custodian under the Management Regulations and provided, further, that the duties of the Custodian hereunder shall, in the event of a termination by the Management Company, continue thereafter for such period as may be necessary to allow for the transfer of all assets of the Fund to the successor custodian.

In the event of the Custodian's resignation, the Management Company shall forthwith, but not later than two months after the resignation, appoint a successor custodian who shall assume the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations.

All securities and other assets of the Fund shall be held in custody by the Custodian on behalf of the Unitholders of the Fund. The Custodian may, with the approval of the Management Company, entrust to banks and other financial institutions with the custody of all or part of the assets of the Fund. The Custodian may hold securities in fungible or non-fungible accounts with such clearing houses as the Custodian, with the approval of the Management Company, may determine. The Custodian may dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund only upon receipt of proper instructions from the Management Company or its duly appointed agent(s). Upon receipt of such instructions and provided such instructions are in compliance with the Management Regulations, the Custodian Agreement and applicable law, the Custodian shall carry out all transactions with respect of the Fund's assets.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with the Law as such law may be amended from time to time. In particular, the Custodian shall:

(a) ensure that the sale, issue, redemption, conversion, if any, and cancellation of Units effected on behalf of the Fund or by the Management Company are carried out in accordance with the Law and the Management Regulations;

(b) carry out the instructions of the Management Company, unless they conflict with the Law or the Management Regulations;

(c) ensure that in transactions involving the assets of the Fund any consideration is remitted to it within the customary settlement dates; and

(d) ensure that the income attributable to the Fund is applied in accordance with the Management Regulations.

Any liability that the Custodian may incur with respect to any damage caused to the Management Company, the Unitholders or third parties as a result of the non or defective performance of its duties hereunder and under the Custodian Agreement will be determined under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Management Company has further appointed the DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG as the Fund's administrative agent (the «Central Administration»). In such capacity, it will be responsible for all administrative duties required by Luxembourg law, and in particular for the book-keeping and calculation of the NAV of the Units.

The rights and duties of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG as Central Administration are governed by an agreement entered into for an unlimited period of time as from the date of its signature. It may be terminated by either party upon six (6) months' prior written notice.

13. Registrar and Transfer Agent

The Management Company has appointed DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A. as the Fund's registrar (the «Registrar») and transfer agent (the «Transfer Agent») which will be responsible for handling the processing of subscriptions for Units, dealing with requests for redemptions and accepting transfers of funds, for the safekeeping of the register of Unitholders of the Fund and the delivery of Unit confirmations in compliance with the provisions of and as more fully described in the agreement mentioned hereinafter.

The rights and duties of DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A. as Registrar and Transfer Agent are governed by an agreement entered into for an unlimited period of time as from the date of its signature. It may be terminated at any time by either party upon six (6) months' prior written notice.

14. Distributor(s)

The Fund may appoint Distributor(s) which will be responsible for the marketing and the promotion of the Units of the Fund in various countries throughout the world except in the United States of America or any of its territories or possessions subject to its jurisdiction.

15. Investment Manager(s)

The Management Company may enter into a written agreement with one or more persons to act as an investment manager (the «Investment Manager(s)») for the Fund and to render such other services as may be

Management Regulations agreed upon by the Management Company and such Investment Manager(s). The Investment Manager(s) shall provide the Management Company with advice, reports and recommendations in connection with the investment management of the Fund, and shall advise the Management Company as to the selection of the securities and other assets constituting the portfolio of one or more Sub-Funds. Furthermore, the Investment Manager(s) shall, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board of Directors of the Management Company, make investment decisions with regard to one or more of the Sub-Fund's assets and in particular purchase and sell securities and otherwise manage the portfolio(s) of the Sub-Fund(s) and may, subject to the approval of the Management Company and of the competent regulatory authority, sub-delegate all or part of their functions hereunder. Such agreement(s) may provide for such fees and contain such terms and conditions as the parties thereto shall deem appropriate. Notwithstanding such agreement(s), the Management Company shall remain ultimately responsible for the management of the Fund's assets.

16. Listing Agent

The Management Company may appoint a listing agent for the listing of the Units of one or more Sub-Fund(s) and/or Class(es) on the Luxembourg Stock Exchange.

17. Investment Restrictions, Techniques and Instruments

The Board of Directors, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policies and strategies of the and the course of conduct of the management and business affairs of the Sub-Funds, within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with the Law of 1988 or be laid down in the laws and regulations of those countries where the shares are offered for sale to the public, or shall be adopted from time to time by resolutions of the Board of Directors and as shall be described in any sales documentation referring to the offer of the Units.

In any case, at least 20% of the each Sub-Fund's net assets shall be invested in units or shares of other Luxembourg or foreign undertakings for collective investment («UCI») of the open-ended type in order to take full advantage of the investment policies of such UCI.

The Fund may for each of its Sub-Funds, borrow up to 25% of its net assets of the relevant Sub-Fund, whatever the purpose of such borrowings may be.

The Board of Directors may, on behalf of each Sub-Fund and subject to the investment restrictions, employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for efficient portfolio management purposes, as well as techniques and instruments aimed to provide protection against exchange risks.

18. Determination of the Net Asset Value per Unit

18.1 Frequency of Calculation

The NAV per Unit of each Sub-Fund and Class as well as the issue, conversion and redemption prices will be calculated at least once a month as more fully described in the sales documents of the Fund (a «Valuation Day»), in accordance with the provisions of Article 18.4 hereinafter. Such calculation may be done by an agent of the Management Company under guidelines established by, and under the responsibility of, the Management Company.

18.2 Calculation

The NAV per Unit within each Sub-Fund and Class shall be expressed in the Unit Currency of such class and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund attributable to the relevant Class (being the value of the portion of assets less the portion of liabilities on any such Valuation Day) by the number of Units then outstanding in such Class, in accordance with the valuation rules set forth under Article 18.4 below.

The assets and liabilities of each Sub-Fund are valued in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund. Should the Unit Currency of a Class be different from the Reference Currency of the Sub-Fund to which the relevant Class belongs, the NAV per Unit shall be converted from the Reference Currency into the Unit Currency at the latest rates quoted by any major banks. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The NAV per Unit may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency of each class as the Management Company shall determine. If since the time of determination of the NAV of the Units of a given sub-fund, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the relevant Sub-Fund are dealt in or quoted, the Management Company may, in order to safeguard the interests of the Unitholders and the Fund, cancel the first valuation of the Units and carry out a second valuation for this Sub-Fund.

The value of the assets will be determined as set forth in Article 18.4 hereof. The charges incurred by the Fund are set forth in Article 9 hereof.

18.3 Temporary Suspension of the Calculation of the net asset value and of the issue, conversion and redemption of Units.

The Management Company, acting on behalf of a sub-fund may temporarily suspend the determination of the NAV per Unit and the issue, conversion, if any, and redemption of the Units of the relevant Sub-Fund:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Sub-Fund quoted thereon; or

(b) during the existence of any state of affairs which in the opinion of the Management Company constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Sub-Fund would be impracticable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally used in determining the price or value of any of the investments of the Sub-Fund or the current price or values on any stock exchanges or other market in respect of the assets attributable to the Sub-Fund; or

(d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(e) during any period when the Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments in respect of the redemption of the Units or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due in respect of redemption of Units of the relevant Sub-Fund cannot in the opinion of the Management Company be effected at normal rates of exchange.

Notice of any such suspension and the termination thereof shall be notified by the Management Company, acting on behalf of the Fund to Unitholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Units for which the calculation of the NAV has been suspended. The Management Company may however decide to publish such suspension and the termination thereof when appropriate.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the NAV per Unit, in which case Unitholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Fund, such application will be dealt with on the first Valuation Day following the end of the period of suspension.

The suspension of the issue, conversion and redemption of Units of one Sub-Fund shall have no effect on the issue, conversion and redemptions of Units in the other Sub-Funds.

18.4 Valuation of the Assets

The calculation of the NAV of Units in any Sub-Fund and Class and of the assets and liabilities of the Fund shall be made in the following manner:

18.4.1 The assets of the Sub-Funds shall include:

(a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(b) all bills and notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Sub-Fund (provided that the Sub-Fund may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph a). below with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

(d) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Sub-Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Sub-Fund;

(e) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Sub-Fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;

(f) the liquidating value of all forward contracts and all call or put options in relation to which the Sub-Fund has an open position;

(g) the preliminary expenses of the relevant Sub-Fund, including the cost of issuing and distribution Units of the Sub-Fund, insofar as the same have not been written off;

(h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(b) The liquidating value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other organised markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Fund; provided that if a futures, forward or options contract cannot be liquidated on the day on which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

(c) Units or shares of undertakings for collective investment of the open-ended type will be valued at their last determined and available net asset value, or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis.

(d) the value of securities (units or shares of undertakings for collective investment of the open-ended type excluded) which are quoted or traded on any stock exchange shall be in respect of each security, the weighted average price at close of the last trading session for that day, or the latest available or closing price at the close of the last trading session of that day, taken on the stock exchange which is normally the principal market for such security.

(e) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the Board of Directors.

18.4.2 The liabilities of the Sub-Funds shall include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on loans of the Sub-Funds (including accrued fees for commitment for such loans);

(c) all accrued or payable expenses (including, without limitation, administrative expenses, management fees, including incentive fees, if any, and custodian fees);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Sub-Funds;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as of the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Management Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Management Company, as well as such amount (if any) as the Management Company may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Sub-Funds;

(f) all other liabilities of the Sub-Funds of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities, the Management Company shall take into account all charges and expenses payable by the Sub-Funds pursuant to Article 9 hereof. The Management Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of the Fund will be converted into such Reference Currency of the Sub-Fund at latest rates quoted by any major banks. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors, in its discretion, may authorise the use of other method of valuation, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

In the event that extraordinary circumstances render a valuation in accordance with the foregoing guidelines impracticable or inadequate, the Management Company will, prudently and in good faith, use other criteria in order to achieve what it believes to be a fair valuation in the circumstances.

In the event of extensive redemption applications, the Board of Directors may establish the value of the Units of the relevant Sub-Fund on the basis of the prices at which the necessary sales of assets of the Sub-Fund are effected. In such an event, the same basis for calculation shall be applied for subscription and redemption applications submitted at the same time.

In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by the central administrator which the Board appointed for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the present, past or future Unitholders.

18.4.3 The assets and liabilities shall be allocated as follows:

The Board of Directors shall establish a Sub-Fund in respect of each Class of Units and may establish a Sub-Fund in respect of two or more Classes of Units in the following manner:

(a) If two or more Classes of Units relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned.

(b) The proceeds to be received from the issue of shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund corresponding to that Class, provided that if several Classes of Units are outstanding in such Sub-Fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the Class of Units to be issued;

(c) Assets, and liabilities, income and expenditure applied to a Sub-Fund shall be attributable to the Classes of Units corresponding to such Sub-Fund;

(d) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Fund the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

(e) Where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;

(f) In the event where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the net asset values of the relevant Classes of Units or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith;

(g) Upon the payment of distributions to the holders of any Class of Units, the net asset value of such Class of Units shall be reduced by the amount of such distributions.

18.4.4 For the purpose of the Net Asset Value computation:

(a) Units to be redeemed under Article 7.2 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors on the relevant Valuation Day, and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

(b) Units to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day, and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;

(c) All investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the net asset value for the relevant Sub-Fund is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal Regulated Market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time and

(d) Where on any valuation time the Management Company, acting on behalf of the Fund, has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;

(iii) provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the Board of Directors.

19. Distribution Policy

The Management Company may issue distribution Units and capitalization Units in certain classes of Units within the Fund.

Capitalization Units capitalise their entire earnings whereas distribution Units pay dividends. The Management Company shall determine how the income of the relevant class of Units shall be disposed of, and may declare from time to time distributions in the form of cash.

The Management Company may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Management Company.

All distributions will be paid out of the net investment income available for distribution at such frequency as shall be determined by the Management Company. Interim dividends may be paid if and when decided by the Management Company in compliance with Luxembourg law.

Unless otherwise specifically requested, dividends may be reinvested in further Units within the same class and investors will be advised of the details by dividend statement. No sales charge will be imposed on reinvestments of dividends or other distributions.

No distribution may however be made if, as a result, the NAV of the Fund would fall below the amount of EUR 1,239,467,62.-.

20. Amendments to the Management Regulations

The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and in accordance with Luxembourg law, make such amendments to the Management Regulations as it may deem necessary in the interest of the Unitholders. The amendments shall be effective as per the date of their publication in the Mémorial.

21. Duration and Liquidation of the Fund

The Fund has been established for an unlimited period. However, the Fund or any Sub-Fund or Class of Units may be dissolved and liquidated at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian, subject to prior notice. The Management Company is, in particular, authorised, subject to the approval of the Custodian, to decide the dissolution of the Fund or of any Sub-Fund or Class of Units where the value of the net assets of the Fund, Sub-Fund or Class of Units has decreased to an amount determined by the Management Company to be the minimum level for the Fund, Sub-Fund or Class of Units to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation.

In case of dissolution of any Sub-Fund or Class of Units, the Management Company shall not be precluded from redeeming or converting all or part of the Units of the Unitholders, at their request, at the applicable NAV per Unit (taking into account actual realisation prices of investments as well as realisation expenses in connection with such dissolution), as from the date on which the resolution to dissolve the relevant class of Units has been taken and until its effectiveness.

Issuance, redemption and conversion of Units will cease at the time of the decision or event leading to the dissolution of the Fund. Redemption of Units stays possible, provided that an equal treatment of Unitholders may be ensured. In the event of dissolution, the Management Company will realise the assets of the Fund, Sub-Fund or Class of Units in the best interests of the Unitholders thereof, and upon instructions given by the Management Company, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all expenses relating thereto, among the Unitholders of the Fund, Sub-Fund or Class in proportion to the number of Units of the relevant Class held by each Unitholder. The Management Company may distribute the assets of the Fund Sub-Fund or Class of Units wholly or partly in kind to any Unitholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the Management Company (including, without limitation, delivery of an independent valuation report) and the principle of equal treatment of Unitholders.

As provided by Luxembourg law, at the close of liquidation of the Fund, the proceeds thereof corresponding to Units not surrendered will be kept in safe custody at the Caisse des Consignations in Luxembourg until the statute of limitations relating thereto has elapsed.

At the close of liquidation of any Sub-Fund or Class of Units, the proceeds thereof corresponding to Units not surrendered may be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding six (6) months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse des Consignations.

In the event of dissolution of the Fund, the decision or event leading to the dissolution shall be published in the manner required by the Law in the Mémorial and in three (3) newspapers with adequate distribution, one of which must at least be a Luxembourg newspaper.

The decision to dissolve a class of Units shall be published as provided in Article 11 hereof for the Unitholders of such Sub-Fund or Class of Units.

The liquidation or the partition of the Fund or any Sub-Fund or Class of Units may not be requested by a Unitholder, nor by his heirs or beneficiaries.

22. Merger of the Fund with another UCI

The Board of Directors may, with the approval of the Custodian, decide to cancel the Units issued in the Fund and, after deducting all expenses relating thereto, to allocate the Units to another undertaking for collective investment organised under Part II of the Law subject to the condition that the investment objectives and policies of such other UCI are compatible with the investment objectives and policies of the Fund or the relevant SubFund, in the case where the value of the assets of the Fund has decreased to an amount determined by the Management Company to be the minimum level for the Fund or the Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation.

In such event, a notice shall be published as provided in Article 11 hereof. Such notice shall be published at least one month before the date on which the resolution of the Management Company takes effect.

The Unitholders of the Fund or the Sub-Fund the Units of which shall be cancelled shall have the right, for a period of one month as from the date of such publication, to request the redemption or conversion of all or part of their Units at the applicable NAV per Unit, subject to the procedures described under «Redemption of Units» and «Conversion of Unit» free of charge.

23. Applicable Law, Jurisdiction, Governing Language

Any claims or disputes arising between the Unitholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries in which the Units are offered or sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions, redemptions and conversions by Unitholders resident in such countries, to the laws of such countries.

English shall be the governing language of the Management Regulations.

Executed in two originals and effective as of 31 July 2002.

FIRSTNORDIC FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme

The Management Company

Signatures

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

The Custodian

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 100, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60276/006/580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

ANDERSON INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding, (anc. N & N S.A.).

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

L'an deux mille un, le trente août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme N & N S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hespérange, en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 122 du 26 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 478 du 6 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Wiltz, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital en euros avec augmentation à concurrence de treize virgule trente et un (13,31) Euros, pour le porter à trente et un mille (31.000.-) Euros, représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, et mise en concordance du capital autorisé, avec modification subséquente des premier et quatrième paragraphes de l'article cinq des statuts.

2. Changement du nom en ANDERSON INVEST S.A.H., avec modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital en Euros, avec augmentation de ce dernier à concurrence de treize virgule trente et un (13,31) Euros, pour le porter à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La prédite augmentation de capital a été faite par les deux seuls associés, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de treize virgule trente et un (13,31) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par mille (1.000) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Le capital autorisé est également converti en euros et arrondi à la somme de cent vingt-quatre mille euros (124.000), de sorte que le quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à cent vingt-quatre mille (124.000,-) Euros, représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société en ANDERSON INVEST S.A.H.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de: ANDERSON INVEST S.A.H.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, C. Noël, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 3 septembre 2001, vol. 419, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 septembre 2001.

U. Tholl.

(93011/232/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 septembre 2001.

ANDERSON INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Statuts coordonnés suivant acte du 30 août 2001, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 septembre 2001.

(93012/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 septembre 2001.

ANDERSON INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mars 2000.

F. Unsen.

(93010/234/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 août 2002.

AUTO-DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
A.R.H. LIMITED S.A., Société Anonyme.
BALEO S.A.H., Société Anonyme Holding.
BACO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

—
 LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 11 juillet 2002, le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation des sociétés ci-après, conformément à l'article 203 du 10 août 1915:

- AUTO-DELTA, S.à r.l., avec siège social à L-4602 Differdange, 130, avenue de la Liberté, de fait inconnue à cette adresse;
- A.R.H. LIMITED S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, de fait inconnue à cette adresse;
- BALEO S.A.H., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été dénoncée en date du 5 juillet 1999;
- BACO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Mme Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Emmanuelle Adam, avocat à la cour au barreau de Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e E. Adam

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 571, fol. 80, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60875/320/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

VOYAGES ET AUTOCARS ERNY WEWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6169 Eschweiler, 18, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 78.167.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 octobre 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 226 du 28 mars 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

VOYAGES ET AUTOCARS ERNY WEWER, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

(47052/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

MTX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

—
 STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 mai 2002.
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en son nom personnel, représenté aux présentes par M. Maurizio Tonelli, préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 27 mai 2002.
3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, ci-avant nommé, agissant en son nom personnel.

Chacune des prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MTX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 mai 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée	3.098	30.980
2. M. John Seil, prénommé	1	10
3. M. Reno Maurizio Tonelli, prénommé	1	10
Totaux	3.100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.289,56.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen,
 2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
 3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen.
- Monsieur John Seil est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 135S, fol. 58, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

J. Delvaux.

(47084/208/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

PALMYRE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.915.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 555 du 9 octobre 1997,

Le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 26 juin 2000, publiée au Mémorial C, numéro 301 du 25 avril 2001,
dont le capital social de la société est fixé à quarante mille euros (40.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de seize euros (16,-) chacune.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 juin 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2002, volume 878, folio 66, case 12,
que la société dénommée PALMYRE INVESTMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,
inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 59.915,
a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,
que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.
Pour extrait conforme, délivré à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2002.

F. Kessler.

(47066/219/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

FIDELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal,
- 2) Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal,

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIDELUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations financières, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, fax ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 13. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 17. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 19. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 20. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 21. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 22. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 23. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 26. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 28. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition Générale

Art. 29. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg le troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures, et pour la première fois en 2003.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire aux trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) Monsieur Andrea Giovanni Carini, prénommé, cent cinquante-cinq actions.	155
2) Monsieur Umberto Cerasi, prénommé, cent cinquante-cinq actions.	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.409,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs:
 - A. Monsieur Marco Cameroni, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal, Président
 - B. Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur,
 - C. Monsieur Federico Roberto Marro, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur.
3. La durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2005;
4. A été appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant à Luxembourg.
5. La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à 3 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2005.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
7. Le siège social est fixé à Luxembourg, 26, boulevard Royal.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.
Signé: A. G. Carini, U. Cerasi, J. Delvaux.
Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 135S, fol. 58, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

J. Delvaux.

(47083/208/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

PLF FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 57.562.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(47069/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

PLF FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 57.562.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 mai 2002 que les administrateurs sortants, M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été réélus pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47075/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 13.634.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(47072/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

MADEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.125.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 juin 2002

La cooptation de Maître René Faltz aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée.

Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Tom Felgen avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit, administrateurs démissionnaires.

SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. ayant son siège social 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatre.

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 89, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47143/794/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

**EuroNEXTRA INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. EUROBRIDGE, SICAV).**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.206.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée EUROBRIDGE, Sicav, dont le siège social est situé à Luxembourg, 19-21, bd. du Prince Henri inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.206.

Laquelle société a été constituée aux termes d'un acte reçu par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 février 1997 et publié au Mémorial C n°157 du 1^{er} avril 1997. Statuts modifiés par-devant le même notaire en date du 15 novembre 1999 et publiés au Mémorial C n°15 du 6 janvier 2000. Statuts modifiés par-devant le même notaire en date du 30 avril 1999 et publiés au Mémorial C.

L'Assemblée est présidée par M. Raffaele Manfredi Selvaggi demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Barbara Galliano, demeurant à Milan.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Mme Solange Velter demeurant à Arlon (Belgique).

Monsieur le Président requiert le notaire d'aster ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la raison sociale en EuroNEXTRA INVESTMENT SICAV;
2. Augmentation du capital minimum,
3. Possibilité de créer des classes ou sous-classes d'actions de distribution;
4. Possibilité de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 1 an;
5. Possibilité de tenir les délibérations du Conseil d'administration également par voie de télé/vidéoconférence;
6. Augmentation du montant minimum à partir duquel la fermeture ou la fusion de compartiments est prévue;
7. Refonte complète des statuts, sans modification de l'objet social.

II) Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément aux dispositions légales, par des annonces insérées dans:

- a) le «Luxemburger Wort» du 27 avril et du 13 mai 2002;
- b) le «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» du 27 avril et du 13 mai 2002;
- c) le «Letzebuenger Journal» du 27 avril et du 13 mai 2002;
- d) le «Il Sole 24 Ore» du 27 avril 2002;
- e) le «La Repubblica» du 27 avril 2002.

III) Que les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre missive envoyée en date du 5 avril 2002.

IV) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement. Res-teront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des ac-tionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

V) Qu'il résulte de la liste de présence que le nombre suivant d'actions de capitalisation est représenté:

- 90 actions EUROBRIDGE - SCUDO 1 sur 189.042,722 actions en circulation;
- 6 actions EUROBRIDGE - SCUDO 2 sur 4.751,84 actions en circulation;
- 129 actions EUROBRIDGE - SCUDO 3 sur 247.212,628 actions en circulation;
- 992 actions EUROBRIDGE - EURO 3 sur 1.200,956 actions en circulation;
- 12.957 actions EUROBRIDGE - BETA NEUTRAL sur 23.623,378 actions en circulation;
- 9 actions EUROBRIDGE - STRATEGIC 1 sur 95.410,623 actions en circulation;
- 18 actions EUROBRIDGE - MIB 30 sur 20.050,287 actions en circulation;
- 89 actions EUROBRIDGE - EUROPE STOXX 50 sur 72.711,362 actions en circulation;
- 24 actions EUROBRIDGE - S&P 500 sur 18.110,259 actions en circulation;
- 29 actions EUROBRIDGE - NIKKEI 225 sur 35.724,626 actions en circulation;
- 1.700 actions EUROBRIDGE - EUROPE EMU SHORT TERM BOND sur 1.700 actions en circulation;
- 1.710 actions EUROBRIDGE - EUROPE CORPORATE BOND sur 1.710 actions en circulation;
- 0 action EUROBRIDGE - EUROPE EQUITY sur 5.461,957 actions en circulation;
- 27.815 actions EUROBRIDGE - INSURANCE UNIT EURO SHORT TERM sur 27.815,715 actions en circulation;
- 1.400 actions EUROBRIDGE - INSURANCE UNIT EURO BONDS sur 2.800 actions en circulation;
- 1.600 actions EUROBRIDGE - INSURANCE UNIT EURO EQUITIES sur 3.200 actions en circulation;

VI) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 22 avril 2002 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

VII) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Sicav. Dès lors, l'article 1^{er} des statuts aura, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une Société d'Investissement à Capital Variable sous la dénomination EuroNEXTRA INVESTMENT SICAV (la «société»).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le montant du capital minimum de la Sicav. Dès lors, l'article 5 (paragraphe 3) des statuts aura, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 5. Capital. 3^{ème} paragraphe. Le capital minimum de la société est égal à EUR 1.250.000,- ou tout autre montant fixé par la loi.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser également la création d'actions distributives dans les différentes classes et sous-classes existantes. Dès lors, le 2^{ème} paragraphe de l'article 7 des statuts aura, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 7. 2^{ème} paragraphe. Classes, Sous-classes d'actions. Les actions de ces classes et sous-classes seront de capitalisation et de distribution.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs chaque année. Dès lors, l'article 19 (premier paragraphe) des statuts, aura, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 19. Durée des fonctions des administrateurs, renouvellement du Conseil. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période d'un an; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de permettre de tenir les réunions du Conseil d'administration également par voie de télé/vidéoconférence. Dès lors, l'article 21 (premier paragraphe) des statuts, aura, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 21. 1^{er} paragraphe. Réunions et délibérations du Conseil. Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à moins que cette convocation ne prévoit la tenue des débats par voie de télé/vidéoconférence. Le président du Conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil d'administration pourront désigner à la majorité un autre administrateur, ou, lorsqu'aucun administrateur n'est présent à l'assemblée générale, toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant minimum à partir duquel la fermeture ou la fusion de compartiments est prévue. Dès lors, l'article 35 (premier paragraphe) des statuts, aura, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 35. 1^{er} paragraphe. Liquidation et fusion des compartiments Le Conseil d'administration pourra décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments si d'une part, des changements importants de la situation politique ou économique rendaient, dans l'esprit du Conseil d'administration, cette décision nécessaire et, d'autre part, au cas où la valeur des actifs nets d'un compartiment serait inférieure à EUR 5.000.000,- pendant une période d'au moins 6 mois. Sauf décision contraire du Conseil d'administration, l'émission, la conversion et le rachat d'actions seront suspendus dès la décision de liquidation du compartiment concerné. Les frais d'établissement activés sont à amortir intégralement dès que la décision de liquidation est prise. Le produit de liquidation sera distribué à chaque actionnaire au prorata du nombre d'actions détenues. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires ou leurs ayants droit lors de la clôture de la liquidation du ou des compartiments seront gardés en dépôt auprès de la banque dépositaire durant une période n'excédant pas 6 mois à compter de cette date. Passé ce délai, ces avoirs seront consignés auprès de la Trésorerie de l'Etat (Caisse de Consignations) à Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans modification de l'objet social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Manfredi Selvaggi, B. Galliano, S. Velter, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 135S, fol. 64, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

J. Delvaux.

(47080/208/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

EuroNEXTRA INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.206.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 29 mai 2002, actée sous le n° 396/2002, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47081/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

CP VALENTINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 42.702.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(47073/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.480.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the 24. of May.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l. a Luxembourg company registered 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, duly represented by F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. and F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. represented by two of their directors Mrs. C.A.M. Peuteman and Mr J.O.H. van Crugten,

hereafter named «the sole partner»,

Which appearing people, have requested the notary to state as follows:

- That the société AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l. Société à Responsabilité Limitée registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 65.480 established and with registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, hereafter named the Company, has been constituted according to a deed received by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 30, 1998 deed published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 722 of 06.10.1998, deed modified by the same notary on July 6, 1998, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 736 of 12.10.1998.

- That the share capital of the Company is established at Euro 3,075,000 (three million and seventy-five thousand Euro) represented by 124,026 (one hundred twenty-four thousand and twenty-six) shares, each share of a nominal value of Euro 24.79 (twenty-four Euro seventy-nine cents);

- That the sole partner has successively acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole partner decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole partner appoints himself as liquidator of the Company and acting who in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole partner;

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Mr Richard Turner, acting as «commissaire to the liquidation»;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the Company's Managers for their respective duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Mamer on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French: /Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l. une société luxembourgeoise domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210, ci-après nommée «l'associé unique», ici représentée par F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. et F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., représentée par deux de ses administrateurs, Madame C.A.M. Peuteman et Monsieur J.O.H. van Crugten,

ci-après nommé «l'actionnaire unique».

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l. Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.480, établie et ayant son siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, ci-après nommée la «Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 30 juin 1998, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 722 du 6.10.1998, acte modifié par devant le même notaire le 6 juillet, 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 736 of 12.10.1998.

- Que le capital social de la Société est fixé à euros 3.075.000 (trois millions soixante-quinze mille euros) représenté par 124.026 (cent vingt-quatre mille vingt-six) actions, chaque action ayant une valeur nominale de euros 24,79 (vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents);

- Que l'associé unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par le réviseur d'entreprises Richard Turner désigné «commissaire à la liquidation»;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.O.H. Van Crugten, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 12CS, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Delvaux.

(47091/208/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

CI.PE.FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PAN EUROPEAN VENTURES S.A. établie à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, ici représentée par deux administrateurs, Madame Michèle Canepa et M. Jean-Marie Di Cino,
- 2) La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PANEV S.A. établie à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, ici représentée par Madame Michèle Canepa et ING TRUST elle-même représentée par Madame Michèle Canepa et M. Jean-Marie Di Cino.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CI.PE.FIN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet ou connexes à celui-ci.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société, est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euro), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) par action.

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro), entièrement libérées.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir du 27 mai 2002, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé à réaliser l'augmentation de capital en tout ou en partie.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises en vertu d'une lettre circulaire, à condition d'être approuvée à l'unanimité des membres du conseil.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. Les résolutions de toutes assemblées générales pour être valables devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant les deux tiers au moins des actions représentatives du capital social.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront dé-

posés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se réunira le premier lundi du mois de mai 2003 à 11.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) La Société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) la Société PANEV S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) qui se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.475,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, Luxembourg, 8, boulevard Joseph II,

b) Monsieur Herman Moors, employé privé, Luxembourg, 8, boulevard Joseph II,

c) La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., établie à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

La durée du mandat des administrateurs se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003;

3. La société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. établie à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II a été appelée aux fonctions de commissaire.

La durée du mandat du commissaire se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003;

4. Le siège de la société est fixé au 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Canepa, J.M. Di Cino, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 135S, fol. 58, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Delvaux.

(47085/208/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

**EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. EU.FIN HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.968.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée EU.FIN HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 82.968.

Ladite société constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, le 12 juillet 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 1572.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) divisé en 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Chantal Kulas, employée privée, Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société et modification de l'Article quatre des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

2. Modification de la dénomination sociale de EU.FIN HOLDING S.A. en EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 afin d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de EU.FIN HOLDING S.A. en EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, Ch. Kulas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 12CS, fol. 78, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Delvaux.

(47086/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.968.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 mai 2002, actée sous le n° 381/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47087/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

JOCAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.123.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 juin 2002

La cooptation de Maître René Faltz aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée.

Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Tom Felgen avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit, administrateurs démissionnaires.

SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. ayant son siège social 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatre.

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 89, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47144/794/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

FARFINANCE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.029.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Monsieur Carlo Santoemma et Madame Corine Watteyne, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FARFINANCE I S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, Section B Numéro 77.029,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 10 juillet 2000 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C - 2000, page 42.984,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 7 mai 2002, en voie de publication au Mémorial C de 2002,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 23 mai 2002,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société pré désignée s'élève actuellement à EUR 7.938.000 (sept millions neuf cent trente-huit mille euros), représenté par 79.380 (soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros), divisé en 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 mai 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 23 mai 2002, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 340.000 (trois cent quarante mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 7.938.000 (sept millions neuf cent trente-huit mille euros) à EUR 8.278.000 (huit millions deux cent soixante-dix-huit mille euros),

par la création de 3.400 (trois mille quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à toutes les 3.400 (trois mille quatre cents) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces totale de EUR 340.000 (trois cent quarante mille euros),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 340.000 (trois cent quarante mille euros) se trouve être à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire valeur 23 mai 2002.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 8.278.000 (huit millions deux cent soixante-dix-huit mille euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 8.278.000 (huit millions deux cent soixante-dix-huit mille euros), représenté par 82.780 (quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 4.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, C. Watteyne, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 12CS, fol. 78, case 2. – Reçu 3.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Delvaux.

(47088/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.834.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2002 que StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47076/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

OPPENHEIM UMBRELLA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2150 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.365.

Le bilan au 2 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47101/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

DRIVELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 81.634.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 mai 2002

Conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Le capital social, actuellement exprimé en LUF 1.300.000,- est converti en EUR 32.226,16.
2. L'Euro est adopté comme devise du capital à partir du 1^{er} janvier 2002.
3. Le capital social est augmenté de EUR 273,84, par incorporation de bénéfices reportés, pour le porter à EUR 32.500,-.
4. Une valeur nominale de EUR 250,- par action est adoptée.
5. L'article 5 des statuts est modifié comme suit: «le capital social est fixé à EUR 32.500,- représenté par 130 actions d'une valeur nominale de EUR 250,- chacune».

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour DRIVELUX S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47165/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

GLASSENAM, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 30.229.

—
Par lettre recommandée en date du 15 mai 2002 adressée à la société, le domiciliataire soussigné de la société a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 2A, place de Paris.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 20, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47102/268/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

EUBONDS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 87.218.

—
Suite à la démission de M. Armand Collin et M. Jan Hendrik Koersen de leur mandat d'administrateur, les administrateurs subsistants ont à l'occasion d'une réunion du 3 juin 2002 coopté à l'unanimité les personnes suivantes au conseil d'administration en remplacement des administrateurs démissionnaires:

5. Monsieur Jean-Charles Mieke, demeurant à E-097 Barcelona, Ronda General Mitre, 38,

6. Monsieur Bakhtiyar Tashpulatov, demeurant à Tashkent, Ouzbékistan, 8, Mikhamadaminota Str. 8.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 96, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47104/268/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

RAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 80.419.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAN S.A.

Signatures

(47107/815/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

HANSEN & CAWLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 59.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2002

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide:

- de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF.
- de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social.

- d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille deux cent vingt-six euros seize cents (EUR 32.226,16), représenté par mille trois cents (1.300) actions sans valeur nominale. La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 92, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47160/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

ALBAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.707.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 septembre 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rectification des montants indiqués dans les points 5 et 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 13 septembre 2001.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2002.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (03773/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ORANGENBURGER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.972.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 septembre 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (03781/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERLEASING S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 18.453.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 13. September 2002 um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2001
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften
5. Verschiedenes.

I (03792/795/16)

Der Verwaltungsrat.

AMALTO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.203.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 septembre 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (04022/000/18)

Le Conseil d'Administration.

GIZMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.650.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 septembre 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03793/795/14) Le Conseil d'Administration.

S.G.F., SOCIETE DE GROUPEMENTS FINANCIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 6.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 septembre 2002 à 15.00 heures à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 concernant l'objet social en ajoutant à l'alinéa 2.2. à la fin les mots «et plus particulièrement dans le domaine automobile.»
2. Décision, en vertu des dispositions de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998, de remplacer dans les statuts toute référence à l'ECU par des références à l'EURO.
3. Renouvellement, pour un nouveau délai de 5 ans, de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.
4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
5. 5. Transfert du siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
6. Application du bilan et du compte de pertes et profits pour l'exercice 2001.
7. Acceptation de la démission des administrateurs actuels.
 - Décharge.
8. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel.
 - Décharge.
9. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
11. Divers.

I (04075/230/26)

Le Conseil d'Administration.

IMPRIMERIE J.P. MEYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 504.249,-.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 14.698.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2001 ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2001, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 53, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2002.

R. Meyer

Gérant

(47251/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2002.

GOLDWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.609.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 13 septembre 2002 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03995/577/15)

Le Conseil d'Administration.

ST. GERMAIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 58.725.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 12 septembre 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations.
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (04018/506/16)

Le Conseil d'Administration.

HELENA TECH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 79.933.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 septembre 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2002.
4. Divers.

I (04025/005/15)

Le Conseil d'Administration.

EKAB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.308.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 septembre 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04036/696/14)

Le Conseil d'Administration.

59660

MINERALS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C. Luxembourg B 27.482.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 septembre 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 juillet 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03736/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PARTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 septembre 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 juillet 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03737/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HOLLEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.515.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 septembre 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 juillet 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03738/795/14) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ELSIEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 septembre 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03775/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MONTIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.632.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 septembre 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03776/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ALMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.749.

Les actionnaire sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 septembre 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03777/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BLUEFIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.660.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 septembre 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03778/795/17)

Le Conseil d'Administration.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.691.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 septembre 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03827/795/14)

Le Conseil d'Administration.

59662

ORCADES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.507.

L'Assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 22 juillet 2002 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont convoqués en une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 septembre 2002 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II (03801/029/18)

Le Conseil d'Administration.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.418.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 septembre 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (03825/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FIRST BUSINESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.340.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on September 4, 2002 at 10.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
6. Miscellaneous.

II (03874/534/16)

The board of directors.

MYTHO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.536.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 septembre 2002 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (03875/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.714.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 septembre 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur.
2. Désignation d'un commissaire à la liquidation.
3. Fixation de la date pour la tenue de l'assemblée générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation.

II (03991/795/14)

Le Liquidateur.

MIN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.412.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social le 3 septembre 2002 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03990/577/16)

Le Conseil d'Administration.

TULIPANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.659.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 septembre 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2002.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

II (03952/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BUILDING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.727.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 septembre 2002 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03978/696/17)

Le Conseil d'Administration.

COLFAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.235.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 septembre 2002 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2002.
4. Divers.

II (03950/005/15)

Le Conseil d'Administration.

FINMASTERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 47.790.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 septembre 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (03979/696/16)

Le Conseil d'Administration.
